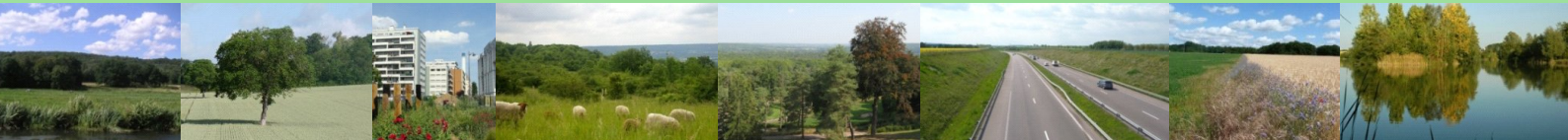


# Schéma régional de cohérence écologique

## Ile-de-France



---

### Comité régional « Trames verte et bleue »

#### N°2

Lundi 2 juillet 2012, de 15h à 18h

Hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France

57 rue de Babylone - 75007 Paris

---

### Compte rendu

# Introduction

Un Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB) a été créé dans chaque région française. Sa composition en Ile-de-France est définie par l'arrêté conjoint du Préfet de la région et du Président du Conseil régional du 20 juillet 2011. Il rassemble des représentants des collectivités, de l'Etat, d'organismes socioprofessionnels, d'usagers de la nature, d'associations et des personnalités qualifiées.

Sous la coprésidence de l'Etat et de la Région, il est associé à l'élaboration du SRCE. Il joue un rôle d'information, d'échange et de consultation et constitue un acteur clé de la gouvernance du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il a pour mission de valider les grandes étapes d'élaboration du schéma.

La 1<sup>ère</sup> réunion du CRTVB, le 5 octobre 2011, a permis de valider la démarche de concertation et les principes méthodologiques d'élaboration du schéma.

La 2<sup>ème</sup> réunion de cette instance est intervenue le 2 juillet 2012. Ses membres ont pu y prendre connaissance de la première version de l'avant-projet de SRCE et exprimer leurs recommandations pour la rédaction détaillée du document durant l'été 2012.

Les supports projetés et les documents préparatoires de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> réunion du CRTVB sont dès à présent accessibles sur l'extranet consacré au SRCE IDF :

<http://extranet.srce-idf.fr>

*Login* : accesgeneral

*Mot de passe* : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la 2<sup>ème</sup> réunion, qui ont abordé plusieurs points essentiels :

- l'état d'avancement du SRCE francilien et les étapes à venir,
- son articulation avec le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF),
- son atlas cartographique et son plan d'action.

# Restitution des échanges

**Introduction conjointe par Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, et Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie**

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France**

Bonjour. Je vais commencer par vous transmettre les excuses du préfet de Région qui n'a pas pu nous rejoindre cette après-midi et qui m'a chargée de le représenter. C'est pour moi une grande chance parce que le sujet est passionnant et les travaux déjà bien aboutis. Ces travaux, vous le savez, ont bien avancé depuis notre dernière réunion qui s'est déroulée le 2 octobre dernier, il s'agissait alors de l'installation du Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB). Je crois d'ailleurs qu'il était le premier à être installé en France. Vous savez que ces travaux ont beaucoup avancé parce que vous y avez été associés étroitement, et que vous y avez beaucoup contribué. Ce Schéma de cohérence écologique (SRCE) est issu, notamment, d'une construction partenariale qui est une composante importante de la méthode utilisée.

Le document d'orientations stratégiques que nous voyons émerger maintenant est un véritable document d'aménagement durable du territoire, conformément d'ailleurs aux termes du code de l'environnement qui le définit. Il constitue le volet régional de la Trame Verte et Bleue (TVB), et ce volet régional figure à la fois dans le code de l'environnement, mais aussi, en référence, dans le code de l'urbanisme. Le SRCE est avant tout un socle de connaissances qui sera précieux pour guider les porteurs de projets de tous les secteurs – l'aménagement, les carrières, l'agriculture, les forêts, etc. – qui sont représentés ici ; dans l'état des lieux de l'environnement, et la prise en compte efficace de la biodiversité dans toutes les démarches de projet qu'ils portent. C'est en premier lieu un socle de connaissances et une aide à la prise en compte des enjeux de biodiversité.

Le SRCE doit nous permettre de partager une vision régionale, c'est-à-dire d'avoir une démarche homogène sur le territoire régional, tant sur l'état actuel de la région, en termes de Trame verte et bleue, que sur des objectifs à moyen et à long terme, objectifs qui concernent la restauration et la préservation de la Trame verte et bleue. C'est là tout l'objet des travaux qui ont été menés, et ils ont été représentés sur deux cartes qui ont été mises à votre disposition en préparation de cette réunion, et qui vous seront présentées en détail tout à l'heure. Il y a énormément de texte également, mais c'est vrai que l'on s'attache beaucoup à ces documents cartographiques. Ces cartes sont construites à partir de données homogènes, à l'échelle régionale pour l'ensemble du territoire, et elles transcrivent de façon graphique, lisible, les résultats de la méthode qui a été mise en œuvre pour l'ensemble du territoire régional.

Ces deux critères, une méthode régionale et des données fiables, ont été validés lors du premier Comité régional, qui nous a réunis à l'automne dernier. Ils ont constitué le fil directeur de l'ensemble des travaux.

Il faut souligner à ce stade que la qualité des cartes que vous avez découvertes, que nous allons voir ensemble, a été permise par un outil précieux de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-

France, c'est-à-dire la base MOS et ECOMOS, pour l'occupation des sols. Deuxième contribution importante, qu'il faut souligner en préalable, c'est que ce travail a été présenté aux experts scientifiques du CSRPN, qui l'ont validé aux différentes étapes de sa construction. C'est une garantie importante de la qualité de ce référentiel que nous mettons en place. C'est un élément supplémentaire de la crédibilité qu'il aura.

En plus de cet outil, une autre composante importante des travaux qui ont été menés a été l'association de l'ensemble des acteurs de la nature et des collectivités locales, et leur investissement dans les travaux. Elle a également été déterminante pour l'ajustement des outils cartographiques en utilisant une dimension qualitative qu'ils sont les seuls à connaître précisément sur leur territoire. Il faut d'ailleurs noter un point particulier à l'échelle des territoires, c'est que l'Ile-de-France est une des seules régions à avoir à traiter la question d'une zone urbaine très dense en son sein, et qui va être reflétée par la production d'une carte plus précise qui va être spécifique à la zone dense urbaine.

Je l'ai annoncé, il y aura également beaucoup de texte, tout n'est pas encore rédigé. Outre ces cartes, qui seront des composantes intégrales du SRCE, les outils de mise en œuvre vont être proposés, et un projet de plan d'action stratégique vous sera présenté dans ses grandes lignes aujourd'hui. Ses actions relèvent beaucoup de la sensibilisation, de l'information – on sait que le sujet est complexe, il y a toujours besoin de le rappeler et d'en présenter les tenants et les aboutissants – mais aussi dans ces actions, des éléments d'accompagnement dans les démarches volontaires, ou les démarches contractuelles, pour parvenir à ces objectifs que l'on se donne qui sont la restauration et la préservation. Le plan fera partie intégrante du schéma régional en présentant une série de mesures et moyens qui s'inscrivent dans le moyen terme, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas dès à présent commencer à le mettre en œuvre.

Ce qu'il faut souligner, brique par brique, à mesure que l'on voit tout ce qui s'est passé depuis octobre dernier, c'est qu'il y a eu une recherche de cohérence systématique, et que c'est aussi un principe majeur qui a guidé les travaux. Une cohérence géographique au-delà des frontières administratives tout d'abord. Nous sommes aujourd'hui réunis en CRTVB Ile-de-France, mais bien sûr elle est entourée de régions qui mènent leurs propres travaux et avec lesquelles la cohérence est nécessaire. Il y a une autre échelle de cohérence. La première c'est celle du bassin Seine-Normandie avec les enjeux que l'on connaît sur les poissons migrateurs. Cette dimension a été travaillée autant que possible avec les services de l'Etat, avec les Conseils régionaux des régions voisines pour intégrer l'échelle du bassin. Il nous faut bien sûr avoir une cohérence avec les orientations nationales pour répondre à la stratégie mise en œuvre. Et puis enfin une cohérence avec une stratégie territoriale, nous savons, et cela sera évoqué, qu'il y a d'autres travaux en cours à l'échelle de l'Ile-de-France.

Une autre méthode, pour s'assurer que cette cohérence est toujours poussée aussi loin que possible, est le processus d'évaluation environnementale. Cet exercice a été engagé de manière à avoir une appréciation de la prise en compte de l'ensemble des champs de l'environnement dans le SRCE. Et c'est aussi une composante qui permet la bonne information du public, et sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du schéma.

Pour en finir, et laisser la parole à Mme Gassin, nous ne pouvons que nous réjouir de la collaboration avec le Conseil régional sur ce schéma, et du résultat auquel nous arrivons ensemble. Certes nous ne sommes pas tout à fait au bout, le chantier est toujours en cours, mais ce que nous en voyons paraît tout à fait prometteur. Cette collaboration a permis une mobilisation régionale remarquable, et va encore le permettre puisque, vous aurez le calendrier à la fin, nous allons nous retrouver par la suite. Je dirais même qu'il s'agit d'une mobilisation sans précédent autour de ce projet et autour de ce sujet.

## Hélène GASSIN, vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie

Pour ma part je souhaite insister sur la manière dont cet exercice, *a priori* un peu technique, a été conduit. C'est important, car au-delà de la collaboration fructueuse, comme cela a été souligné, avec les services de l'Etat, c'est bien avec les acteurs du territoire francilien (associations, collectivités, entreprises, aménageurs bien sûr) que ce schéma prendra corps.

L'objectif est de concilier aménagement et biodiversité, de redonner une place à la nature, y compris en Ile-de-France, ce qui, vu des autres régions, est parfois compliqué. Il faut inventer comment mobiliser l'intelligence collective, convaincre les acteurs du territoire de faire autrement, donner sa chance à la créativité et aux initiatives concrètes. Des initiatives, des alternatives, qui parfois coûtent moins cher que les projets initiaux. On peut par exemple dire que faire un passage faune sous une autoroute est parfois plus coûteux que d'avoir pensé à la faune avant de concevoir l'autoroute, sans parler de l'utilité de l'autoroute, c'est un autre sujet.

La TVB régionale ne doit pas être un schéma de plus, mais un schéma concerté puisque c'est chacun demain qui sera chargé de sa mise en œuvre. La base de l'élaboration, et c'est je pense un élément central, est une base scientifique et naturaliste, j'en profite pour remercier les naturalistes et les associations qui ont joué le jeu de fournir l'ensemble de leurs données pour cet exercice, et bien sûr le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, présidé par Gérard Arnal, pour avoir passé en revue l'ensemble des propositions techniques du bureau d'études Ecosphère. Plusieurs séances du Conseil scientifique ont été nécessaires pour valider les espèces de cohérence, ainsi que les sous-trames et le rendu qui va vous être présenté.

Des ateliers thématiques, réunis deux fois pour échanger sur les grands enjeux de cet exercice : infrastructures linéaires, documents d'urbanisme, spécificité des milieux agricoles, forestiers et aquatiques, et les enjeux de la partie d'Ile-de-France qui est la plus dense, Paris et les départements de proche couronne. Cette dernière orientation a été fortement impulsée par les départements et ils ont eu raison, on doit bien le dire, car dans une région comme l'Ile-de-France nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la zone dense, même si nous savons bien que les enjeux pour la biodiversité y sont différents de ceux des zones plus rurales.

Cependant, et il faut insister encore sur ce point, les enjeux qui sont devant nous, parmi lesquels l'évolution climatique, devraient nous convaincre que l'Homme et la Nature sont liés. La TVB n'est pas contre les activités humaines, ne s'y oppose pas, mais doit les accompagner, comme l'outil qui doit nous permettre d'inventer un aménagement plus durable.

Ces ateliers thématiques ont été doublés d'ateliers territoriaux, onze, sur dix territoires de la région, découpés pour les besoins de l'exercice ; il ne s'agit donc pas de limites administratives ; selon les enjeux et les partenariats que nous avons pu obtenir avec les départements, avec les PNR, mais également certains acteurs comme les établissements publics d'aménagement qui sont bien évidemment aux premières loges. De ces ateliers remontaient, entre autres remarques, une forte préoccupation que vous aviez également exprimée lors de l'installation de ce comité, qui est l'articulation avec les travaux sur le SDRIF, c'est pourquoi nous regarderons tout à l'heure, ensemble, ces éléments du SDRIF en cours aussi d'élaboration. La cohérence qui a été évoquée tout à l'heure nous la cherchons bien évidemment entre ces deux exercices. En brochant rapidement les conclusions de ces deux ateliers, la préoccupation majeure de ces documents est bien « Comment

prendre en compte la TVB à l'échelle locale ? », c'est ce à quoi va essayer de répondre le plan d'action qui a aussi été évoqué par Laure Tourjansky à l'instant.

Enfin une réunion interrégionale s'est déroulée au niveau technique. Nous aurions souhaité aller plus loin, parce qu'effectivement la TVB ne s'arrête pas à la frontière administrative de l'Île-de-France et pouvoir vous exposer les enjeux interrégionaux. Nous pourrions le faire quand les autres régions auront également leur avant-projet, celui qui nous réunit aujourd'hui.

Au total, et pour vous donner une idée de cette concertation, nous avons pu mobiliser près de 450 participants, près de 250 structures représentées. Vous trouverez le compte-rendu dans les dossiers qui ont été prévus à votre intention, et bien évidemment sur le site dédié au SRCE. Je salue au passage le travail d'accompagnement de RCT qui fait un bon relais de l'avis et des retours du terrain. Les réactions que nous allons recueillir aujourd'hui permettront d'enrichir les débats et de préparer les étapes suivantes.

Quelques étapes que je vous donne pour poser des repères sur la longue route qu'il nous reste à parcourir : l'avis du Conseil régional en septembre sur le projet de SRCE, une concertation des échelons territoriaux supra-communaux qui devrait se dérouler avant la fin de l'année, et enfin une enquête publique, évidemment, début 2013. Cela nous permettra, je l'espère comme je vous le disais tout à l'heure, d'adopter dans un an, mi-2013, ici-même, le SRCE.

## Échanges relatifs à la présentation de l'articulation entre SRCE et SDRIF

**Gérard ARNAL, scientifique :** Sur les secteurs à enjeux, une des dernières diapositives que vous avez présentées, il y a six points qui n'ont pas du tout la même valeur. L'aqueduc de la Dhuis par rapport à la Bassée, par exemple, ne court pas dans la même catégorie. Donc il faudra hiérarchiser ces enjeux et ne pas rater les choses importantes au profit des choses moins importantes. La Bassée c'est d'ordre national, c'est biogéographiquement remarquable. C'est une avancée de l'Europe centrale vers le Bassin parisien. Il y a véritablement un enjeu très fort du point de vue écologique dans ce secteur là. L'aqueduc de la Dhuis relève quant à lui d'un intérêt très local. Je crois qu'il faudra préciser derrière « local », « régional », « suprarégional », voire « européen », parce que sinon on va tout traiter avec la même énergie au détriment des choses plus intéressantes. Mais c'est un simple point de vue.

**Jean-Claude GAILLOT, directeur général adjoint de l'unité « Aménagement durable » du Conseil régional d'Île-de-France :** Je vous rejoins tout à fait. Nous vous avons, là, présenté les résultats bruts d'une première concertation. Je pense que nous avons tout de même isolé les points difficiles. Et sur la Bassée, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a deux projets qui sont dans le devenir. Nous ne savons pas trop ce qu'ils vont devenir, mais ils ont fait l'objet de procédures juridiques, que ce soit la mise à gabarit moyen de la Seine jusqu'à Nogent, ou les casiers sur la Bassée qui à mon avis posent des problèmes de maintien de ce système extrêmement intéressant d'un point de vue de la biodiversité. A un moment ou à un autre, il faudra donc se positionner. Je ne dis pas dans quel sens, mais il y a un vrai enjeu et je vous rejoins totalement, à mon avis il s'agit d'un enjeu de niveau national.



Nous avons un autre enjeu, qui n'est pas de niveau national mais qui nous pose énormément de problèmes, et je sais qu'il pose énormément de problèmes à l'Etat également, c'est celui d'Achères. On nous dit qu'il y a une ZNIEFF de rang 1, et qu'il s'agit donc d'un réservoir de biodiversité, qu'il y a des corridors écologique qu'il faut compléter par rapport au SDRIF de 2008 parce que vos travaux le montrent. Mettre des continuités écologiques ne nous pose pas de problème, en revanche même à l'intérieur de notre équipe nous nous interrogeons, il y a différents courants de pensée. Je suis ingénieur des ponts, je pense personnellement que ce n'est pas compatible de mettre une ZNIEFF et un port de 300 hectares avec deux à cinq darses, et des conteneurs, mais d'autres personnes de mon équipe me disent que c'est tout à fait compatible, que l'on peut faire quelque chose d'exemplaire comme en Europe du nord. Je pense que cela mérite réflexion, intelligence collective, et puis de se poser la question s'il n'est pas possible de d'abord montrer que c'est possible de faire un tel port compatible, et puis, si tel est le cas... Là c'est très « touchy », donc je ne m'avancerai pas, et la question est d'autant plus délicate que cela remet en cause le développement du fret fluvial, et aussi le fait que sur le Plan climat on veuille diminuer le nombre de camions sur l'autoroute A1, éventuellement éviter son doublement du côté de l'autoroute A16, etc. Il y a donc des enjeux multiples, et c'est le propre du politique de trancher ces enjeux multiples, sur lesquels il y a une vraie interrogation collective.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Effectivement, Achères est un des exemples sur lesquels il va falloir inventer, c'est ce que je disais tout à l'heure en introduction. C'est-à-dire qu'il faut qu'on invente la conciliation des enjeux.

**Catherine RIBES, conseillère régionale d'Ile-de-France :** Je voulais revenir un peu sur ce qu'a dit Gérard Arnal sur la hiérarchisation des enjeux. Dans le SDRIF de 2008, nous avons une sorte de hiérarchisation des trames avec des niveaux donnés à chacune : « national », « interrégional », « régional », et « local ». Est-ce que cette idée de niveaux a été reprise ?

**Jean-Claude GAILLOT, directeur général adjoint de l'unité « Aménagement durable » du Conseil régional d'Ile-de-France :** Tout à fait. Je pense que, de toute façon, c'est inhérent au Schéma directeur. Vous savez que le Schéma directeur d'Ile-de-France est prescriptif, pour les documents de rang inférieur, dans un rapport de compatibilité, et pas de conformité. Ce qui nous paraît important c'est de mettre ce que vous allez considérer de rang régional, et de rang national. Au niveau local, nous laisserons l'appréciation aux élus locaux parce que nous n'allons pas descendre dans un niveau de prescription qui pourrait nous être reproché par le Conseil d'Etat.

## Échanges relatifs à la présentation de l'avant-projet et de l'atlas cartographique

**Christian COLLIN, représentant du Comité de bassin Seine-Normandie :** Ne serait-il pas possible d'introduire, quand on a une disposition réglementaire ou financière, pour avoir plusieurs bénéficiaires, les aires d'alimentation de captage ? Parce qu'il est clair que cela donne peut-être une priorité pour réaliser un corridor écologique à cet endroit.

Lié à cela, et cela rentrerait plutôt dans le corridor et le continuum de la sous-trame bleue, pour ce qui est de l'occupation des sols, ne pourrait-on pas indiquer les zones de culture bio ? Parce que là aussi nous essayons d'avoir du bio sur les aires d'alimentation de captage pour avoir plusieurs bénéfiques.

L'autre point, dans les réservoirs de biodiversité, et même s'il y a d'autres spécialistes bien plus forts que moi ici, puisque 90% de la biodiversité réside dans les sols, ne serait-il pas possible d'introduire dans ces réservoirs « la biodiversité des sols », ou la « qualité des sols » ? C'est-à-dire un sous-ensemble, ce qui là encore voudrait dire que nous aurions plusieurs bénéfiques sur certains secteurs où le sol serait plus riche que sur d'autres. Cela se retrouverait dans la carte des composantes, mais également dans celle des objectifs, puisque l'on aura des aires d'alimentation de captage qui peuvent être abandonnées, qui sont restaurées, etc.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Nous nous demandions si nous allions regrouper les questions. Je préjuge peut-être que nous allons avoir beaucoup de questions sur des choses que nous pourrions ajouter, ce qui est très intéressant puisque le travail est déjà très complexe, et malgré tout nous avons toujours des idées. Et je pense que beaucoup sont venues des ateliers territoriaux.

Bien entendu nous allons nous appuyer sur les « sachants » pour répondre. Je pense qu'il faut chercher à être pertinent et aussi exhaustif que possible, tout en ayant des documents qui restent lisibles. Donc des choses sont parfois dans le commentaire sans forcément être sur la carte, parce que vous venez de voir l'exercice que c'est déjà de les présenter.

Pour ce qui est de l'occupation des sols je pense, mais les « sachants » nous compléterons, que nous sommes obligés de nous appuyer sur des choses qui sont assez stables dans le temps, or les zones agricoles et les modes de culture peuvent changer d'une année sur l'autre. Nous pouvons avoir des orientations sur un type d'agriculture au regard des enjeux portés, mais je ne suis pas sûre que l'on puisse les cartographier.

Pour ce qui est des sols, c'est un travail qui, toujours sous le contrôle des experts, a été un élément à part entière du travail qui a été mené sur les différents types d'écosystèmes d'intérêt. C'est-à-dire qu'il y a une composante « sols » qui est prise dedans.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Nous avons bien noté votre réaction en atelier précédemment. Pour ce qui est des aires d'alimentation de captage, nous ne les avons pas toutes, mais ce serait intéressant de le faire, donc je propose de le mettre dans le plan d'actions, il faut que l'on creuse ce point là.

Pour ce qui est de la culture bio, nous avons pour le moment à peu près 120 agriculteurs bio sur le territoire de l'Ile-de-France, ce n'est pas à la mesure du problème qui est devant nous. En revanche ce que nous cherchons à faire, et ce que nous vous avons présenté, c'est de s'intéresser à un certain nombre de mosaïques agricoles qui sont importantes. Nous les appelons mosaïques parce que cela crée un écosystème à part entière puisque vous pouvez avoir la présence de cultures, associées à un certain nombre d'infrastructures linéaires naturelles, qui peuvent être des boisements. Et comme il y a plusieurs faciès aux territoires, ces mosaïques sont très intéressantes. Alors est-ce qu'il y a du bio sur ces mosaïques ? On pourra le regarder, mais sur les cartes que nous vous présentons nous n'arriverons jamais vraiment à représenter les parcelles en bio. Même si par ailleurs nous les avons. Nous avons donc la localisation des agriculteurs qui sont en agriculture biologique, c'est possible de le faire, mais je pense que nous ne les verrons pas sur ces cartes puisqu'il s'agit pour le moment de timbres poste. Nous pouvons souhaiter que l'avenir les multiplie et que nous remplissions les objectifs du Grenelle à cet égard, et ceux de la Région aussi. Mais, pour le moment, ce n'est pas tout à fait à la



mesure du problème. Ce que nous allons faire, c'est mettre dans le plan d'action les éléments que vous venez d'évoquer, je pense que cela vaut le coup.

**Jean DEY, représentant du Conseil général de Seine-et-Marne :** On ne peut que se féliciter de l'état d'avancement de ce travail en région Ile-de-France, qui fait la course en tête. Ceci est donc extrêmement positif, mais par ailleurs, pour avoir siégé le plus souvent possible au COMOP TVB, je regrette une fois de plus la non-prise en compte du travail des départements, au travers de leur politique ENS (Espace Naturel Sensible), dans l'ensemble de la démarche TVB, et ici SRCE. Il a par exemple fallu une intervention du Président de l'Assemblée des Départements de France pour que le nom des départements intervienne dans la loi, et encore, à titre non-réglementaire. C'est vous dire l'ostracisme avec lequel les départements sont traités depuis le début, et on le retrouve un peu ici. Donc je regrette vraiment que les ENS, dont certains sont de très grande qualité, n'aient pas été retenus au titre des réservoirs de biodiversité par le CSRPN.

Par ailleurs, concernant le Département de Seine-et-Marne, nous avons réalisé une évaluation scientifique de la biodiversité, à travers un atlas de la biodiversité. Nos ENS sont suivis, il y a une évaluation écologique de la gestion des ENS, je ne sais pas ce que l'on peut faire de plus. Des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui évoluent vers de l'embroussaillage, dont on ne vérifie jamais l'état d'entretien, seront dans les réservoirs de biodiversité, et puis des espaces gérés écologiquement ne le seront pas. Voilà, il me paraissait important que les départements puissent être des relais locaux de mise en œuvre du schéma, mais à un niveau peut-être un peu plus considéré que celui dans lequel il se trouve dans ce document de travail.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Je pense qu'il n'y a pas d'ostracisme vis-à-vis des départements dans l'exercice qui a été mené. Le travail n'est pas forcément parti des classifications des territoires, mais plus sur la base du travail naturaliste et scientifique, avec des méthodes qui sont peut-être différentes du travail qui a été fait sur les ENS, puisqu'il y a une méthodologie qui a été dédiée à l'exercice SRCE. Ce que je peux proposer c'est que l'on regarde de près les cartes, puisque tout cela finit toujours par des cartes, pour s'assurer que l'on retrouve tout cela. Je pense que les ENS d'envergure sont dedans, même si ce n'est pas désigné en tant qu'ENS. Il faut que l'on prenne le temps de regarder et de superposer les cartes, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de trous dans la raquette.

Mais, encore une fois, il n'est pas question d'écarter les départements et leur travail, le travail est seulement parti sur une autre base avec une méthodologie dédiée. Je suis sûre, à peu près, qu'il y a des recoupements sur certaines zones, mais je propose que l'on fasse le travail avec les départements, pour chacun d'entre eux, puisque l'on sait bien que la Seine-et-Marne est très active, mais que d'autres départements le sont également.

**Claire ALLIOD, personnalité qualifiée :** Je voudrais intervenir sur l'aspect communication et la traduction graphique des cartes. Je sais bien qu'un gros travail a été fait sur le fond, et il est bien évident qu'il était important de faire ce travail, mais maintenant il s'agirait d'un objectif prioritaire d'avoir une vision, c'est-à-dire des cartes, même à l'échelle régionale, parfaitement lisibles. Parce que, quand elles vont passer à l'enquête publique, ce ne me paraît pas une bonne idée de laisser des cartes qui ont une image très technique, et pour que le grand public s'approprie ces cartes, je pense qu'il y a véritablement un travail de communication à faire.

C'est par exemple la lisibilité des noms qui sont sur les cartes, on voit que la même typographie est utilisée pour le nom des communes et des forêts. Je pense qu'il y a un vrai gros travail graphique à faire. Comme lorsque l'on ouvre une carte routière, c'est une adaptation visible de la pensée. Cela va plus loin que la communication, c'est une manière de traduire, et vous avez dit en introduction que la

lisibilité des cartes était importante et je cautionne tout à fait cette position puisque c'est ce qui va être dans les esprits à la sortie, c'est-à-dire que beaucoup de gens risquent de ne pas lire la totalité des documents, mais par contre de visualiser la carte.

C'est aussi un travail pédagogique. Je pense que si tous les Franciliens peuvent arriver à visualiser que ce qui est important dans ce schéma c'est, je caricature, les cours d'eau, etc. Il s'agit de communication, mais aussi d'une vulgarisation dans ce sens là. Et je pense qu'il y a vraiment un enjeu de ce type.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Je pense que l'on partage l'ambition de rendre les cartes, et même le document globalement, y compris dans sa partie rédigée, les plus faciles d'accès possible. Après, nous sommes complètement dans ce qui relève de l'injonction contradictoire. C'est-à-dire qu'à la fois il faut mettre énormément de choses, et je pense qu'il y a d'autres intervenants qui vont nous dire qu'il manque ceci ou cela comme notion ou comme sujet, et en même temps garder un support lisible. Il y a forcément une solution, mais nous sommes en permanence dans ce conflit d'objectifs entre la lisibilité et l'exhaustivité. Il faut que l'on arrive peut-être effectivement, avec une approche sur la typographie notamment, à améliorer les choses. Mais il va falloir trouver un juste équilibre entre le contenu lui-même, puisqu'il faut que cela puisse servir de document de travail sur des aménagements, etc., et sur la lisibilité.

**Claire ALLIOD, personnalité qualifiée :** Je parlais des cartes routières car tout le monde sait les lire, et se les approprier. Donc je pense que c'est tout à fait faisable.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Tant mieux si c'est faisable, cela dit, quand on parcourt le texte, je ne voudrais pas jeter la pierre à Michelin ou à l'IGN, mais c'est vrai que les concepts qu'il y a derrière la carte routière qui sont les niveaux de route, départementale, nationale, etc., ne sont peut-être pas aussi complexes que le savoir technique qui a été rassemblé pour ce document. Il faut que l'on garde la technicité, tout en étant à la portée de ceux qui vont l'utiliser. Donc effectivement, il y a sans doute dans ce que vous dites deux types de publics. Il y a le grand public, et puis ce que vient de dire Hélène Gassin, c'est-à-dire les pétitionnaires qui peuvent s'en servir pour travailler. Moi j'irais plus loin sur le besoin de pédagogie, et on le sait tous, pas seulement sur les cartes, mais sur l'ensemble de ce que c'est qu'un SRCE, une TVB. On sent qu'il y a beaucoup de réticence, il y a l'idée que c'est quelque chose qui va empêcher de faire alors que l'on est typiquement dans la séquence « éviter, atténuer, compenser », dans la conciliation des usages. C'est dans les termes du code de l'environnement qui détermine le SRCE donc je pense que la pédagogie doit servir à ça.

Je reviens à votre question. Si les cartes sont rébarbatives, on arrivera d'autant moins à faire de la pédagogie, mais c'est un tout, qu'il est d'ailleurs important que toutes les parties prenantes du SRCE portent. C'est « qu'est-ce que c'est que cet outil ? », « à qui il sert ? », et peut-être de façon différente pour du grand public, et pour des pétitionnaires.

**Romain DEGOUL, représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine :** J'ai deux petites questions concernant la zone urbaine dense, qui concerne mon département. La première, c'est sur la prise en compte des voies ferrées. Je vois que vous avez mis dans les liaisons à restaurer ou à créer en contexte urbain un grand nombre de voies ferrées qui partent des grandes gares parisiennes. Je voulais savoir d'où avait émergé cette idée là, parce que je ne me rappelle pas qu'on en ait parlé en atelier. Et cela me pose un petit problème de cohérence parce qu'il se trouve que vous avez pris en compte des voies ferrées, je pense notamment à celles qui partent de Montparnasse, qui sont des

voies sur une largeur assez importante puisque l'on peut avoir quatre, cinq, six, voire plus, rails qui se superposent, et qui sont sans talus. C'est-à-dire qui présentent des murs de part et d'autres qui sont très droits. Et à l'inverse, on a dans les Hauts-de-Seine des voies ferrées, ce sont celles du RER B, avec des talus assez larges qui sont répertoriés au Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Je pense aussi aux voies du tramway qui va à la Défense depuis la Porte de Versailles, qui lui aussi présente des talus dont certains sont ENS, qui présentent des largeurs assez confortables, et qui permettent véritablement l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. Je me pose donc vraiment une question par rapport à la cohérence de ces éléments là.

Ma deuxième question est en rapport avec ce libellé de « liaison à restaurer ou à créer en contexte urbain ». Quel sera le niveau de prise en compte, j'imagine que ça ne sera pas quelque chose d'aussi fort que les corridors à proprement parler, mais quel sera le niveau à prendre en compte, et quel sera le niveau d'opposabilité ? Est-ce que c'est simplement pour la Région une manière de dire « Attention, pour nous, il y a un enjeu sur ces liaisons en zone urbaine, mais vous en faites ce que vous voulez », ou est-ce qu'il y aura quand même des exigences un peu plus fortes qui se rapprocheront de celles qui seront caractéristiques des corridors ?

**Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la DRIEE Ile-de-France :** Je vais répondre à votre première question concernant la zone urbaine dense. Vous savez que c'est un travail qui est en cours, qui a été relayé de manière active par la Ville de Paris et les Départements, et qui a été produit avec le bureau d'études Ecosphère tout récemment. Il y a donc, je pense, encore des progrès à accomplir sur cette carte pour l'affiner. L'idée aujourd'hui était de vous présenter les tout premiers résultats issus de l'ensemble des contributions recueillies auprès de chacun d'entre vous sur ce territoire. Il faudra donc homogénéiser le tout, et effectivement peut-être regarder de très près les principes retenus. Voilà pour cette première carte.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Ce travail sur Paris et la petite couronne est effectivement le plus jeune des travaux menés. Concernant l'opposabilité, nous avons un rapport de prise en compte, pour l'ensemble des documents d'urbanisme, c'est dit tel quel dans le code. C'est-à-dire qu'à partir de ce travail, nous allons retomber sur la séquence que je citais, « éviter, atténuer, compenser », et selon les cas et les endroits où l'on se trouve, actionner les articles du code de l'Environnement qui existent depuis longtemps et qui sont déjà en jeu. Je veux dire que si l'on est à proximité d'un cours d'eau, on respecte la loi sur l'eau. Avoir à se poser la question de la transparence écologique d'une infrastructure linéaire, ce n'est pas nouveau, d'où la question de la restauration dans certains cas. Donc, ce document rappelle la notion de prise en compte, il renvoie au code de l'environnement, il renverra au plan d'action quand il sera rédigé pour aider à aller encore plus loin. Et il y a une question qui est posée, qui est la compatibilité avec les orientations nationales de la TVB, mais qui ne concerne qu'une partie du dossier.

**Romain DEGOUL, représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine :** Donc tous ces éléments, toutes ces exigences, s'appliqueront à la fois aux corridors à proprement parler, et aux liaisons à restaurer en contexte urbain. Je pensais qu'il s'agissait d'un deuxième niveau, c'est pour cela que je posais la question, merci.

**David MORGANT, directeur de l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval :** Sur les cartes et le document qui présente les cartes, je voudrais rebondir sur la question de la pédagogie. Il est important que ce document ne soit pas ressenti comme quelque chose qui empêche de faire, mais au contraire qui engage à aider, à atteindre les objectifs de la cohérence écologique. On est un peu dans le même problème que l'on peut avoir nous-mêmes quand on est opérateurs, c'est-à-dire que l'on veut des documents qui soient extrêmement approfondis. L'autorité environnementale

nous fait la même remarque en nous disant que nos documents sont extrêmement approfondis sur le plan technique, mais ils en deviennent quelques fois incompréhensibles dans le cadre des enquêtes publiques. Je rejoins donc la remarque sur la lisibilité des cartes, sur le fait qu'elles puissent être dans le document final en format A3 ce qui est plus agréable qu'en format A4, voire A5. Et puis aussi sur l'importance du résumé non technique, dont on ne dispose pas dans le document que vous nous avez fourni, mais là il y a une vraie pédagogie à avoir, surtout si ce sont des documents qui sont diffusés auprès des élus.

Deuxième point, peut-être sur l'approche générale, encore dans cet effort de pédagogie, il faudrait faire attention à ne pas être forcément dans le tout blanc ou le tout noir, cela rejoint un peu la remarque de Jean-Claude Gaillot sur la compatibilité du port d'Achères avec une ZNIEFF. Souvent dans le document revient l'expression « la biodiversité menacée par l'urbanisation », on peut peut-être justement parfois faire en sorte que les projets d'urbanisation contribuent d'une certaine manière à la biodiversité. La biodiversité n'est pas forcément la meilleure ennemie de l'urbanisation, et l'urbanisation n'est pas forcément la meilleure ennemie de la biodiversité. A travers par exemple les projets que nous développons, nous essayons de maintenir les équilibres, et dans la présentation du texte cela mérite d'être souligné.

Troisième point, et notamment parce que ce document sera largement diffusé auprès des élus, je voudrais souligner qu'il y a un certain nombre de projets en cours qui ne sont pas forcément mentionnés. Des projets notamment qui ont été entrepris sur la base du SDRIF de 2008, et donc cela revient sur la question du SDRIF 2008 / SDRIF 2013. Il faudra que l'on fasse attention dans nos cartes SRCE à ce que ces projets soient également pris en compte, puisque soit, quelques fois, ils sont réalisés, soit, quelques fois, ils sont déjà pris en considération.

Quatrième point, sur le fond de carte. Cela rejoint un petit peu la remarque précédente, il n'est pas toujours complètement à jour. J'ai vu qu'on pouvait donner un avis écrit avec un délai jusqu'au 13 juillet, donc nous pourrions vous faire part de différents éléments. Il y a notamment des secteurs agricoles qui ne sont plus agricoles, des choses comme cela.

Une question aussi sur le document, quand il y a des études plus approfondies qui interviennent ultérieurement et soit confirment et approfondissent ce qui a été identifié par le SRCE, soit éventuellement le modifient, parce que dans le temps imparti, à l'échelle à laquelle il a été fait, il n'a pas forcément tout le détail requis. Avoir un paragraphe ou un chapitre qui explique que ce SRCE vit, et qu'il y a des études qui montrent plus de choses, plus intéressantes, ou éventuellement moins que ce qui a pu être identifié, semblerait utile, pour montrer que les choses peuvent évoluer.

Dernier point, par rapport à l'avis, à la procédure écrite. Vous avez dit qu'il y aurait un certain nombre de cartes qui seront ajoutées, un certain nombre de paragraphes sont par ailleurs indiqués comme « à rédiger ». J'aimerais donc savoir si, d'ici le 13 juillet, ces éléments nous seront communiqués de manière à faire part d'un avis le plus complet possible, ou s'il y a une partie de l'avis qui est en aveugle. Certaines cartes dont vous avez parlé tout à l'heure nous intéressent notamment beaucoup, nous avons eu quelques aperçus et nous avons un certain nombre de questions, mais ici nous ne les avons pas et nous ne pouvons donc pas donner d'avis.

**Caroline VENDRYES, chargée de projet SRCE à la DRIEE Ile-de-France :** Les cartes, celles dont on vous a parlé aujourd'hui sont toutes en ligne. Donc, pour les cartes au 1:100 000<sup>e</sup> des composantes, des objectifs de restauration et de préservation, vous disposez des vingt planches de l'ensemble de ces cartes. Vous pouvez les télécharger, et c'est principalement sur ces cartes que nous attendons votre avis.

Par ailleurs, nous avons évoqué les cartes des sous-trames, celles-ci devraient pouvoir être mises à votre disposition, de même que tous les éléments méthodologiques. Vous avez probablement vu qu'étaient en cours de rédaction les éléments importants relatifs aux composantes, à la partie littéraire

sur les composantes, ainsi que toute la partie méthodologique. Donc là on entre à la fois dans du très technique, et aussi dans du nécessairement pédagogique. Je pense que c'est très attendu, ce n'est pas encore complètement livrable, ce qui nous a conduit aujourd'hui à ne pas vous les présenter, de façon à ne pas vous livrer quelque chose qui n'est pas complètement satisfaisant, mais cela fait partie des choses que nous pouvons mettre à votre disposition avant la mi-juillet, qui est un peu la date d'échéance, puisqu'ensuite nos chemins vont se disperser et que nous voulons réunir le maximum d'informations et vos contributions le plus tôt possible.

Concernant le résumé non technique, qui est effectivement essentiel, il nous faut attendre d'avoir une vision globale sur l'ensemble du schéma pour pouvoir passer à cette étape de traduction, de pédagogie disons à forte dose. Ça ne sera donc probablement pas prêt pour cette étape, mais nous aurons d'autres occasions, et nous vous le présenterons à la prochaine étape du CRTVB.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Les autres points apportaient peut-être quelques commentaires, mais qui se ressemblent toujours.

Sur les résumés non techniques, un bon élève finit toujours sa copie par l'introduction, la même question se pose sur le SRCAE je crois, de faire la synthèse à la fin.

Sur le fait de n'être ni tout blanc, ni tout noir. Je crois qu'effectivement il y a toujours un vocabulaire qui existe sur la menace qui pèse sur la biodiversité, c'est tout de même cela qui motive l'exercice. En même temps, quand on regarde le texte comme il a été fait, il a toujours une approche par type d'enjeu écologique, une approche par type de zone géographique d'Ile-de-France, et par type de milieu. C'est-à-dire qu'il y a des parties sur ce qu'on pourrait appeler la nature en ville. Elles ne sont peut-être pas tout à fait abouties, mais c'est une préoccupation qui existe. Je pense que, quand on est dans la logique « éviter, atténuer, compenser », dans cette logique positive, c'est même une force de rappel que l'on doit avoir sur la rédaction, de voir aussi où est-ce que l'on peut gagner.

Par rapport à des projets qui seraient en cours, vous avez dit qu'il faudrait qu'ils soient pris en compte dans le SRCE. C'est aussi un des travaux qui ont été menés ces mois derniers. C'est non seulement, et cela a été présenté, de faire l'état des lieux écologique, mais également l'état des pressions. C'est en ce sens que des projets qui sont possiblement partis peuvent être pris en compte, et que l'on a besoin de les connaître si ce n'est pas le cas, car ça n'a pas forcément été facile de rassembler cette donnée.

Enfin, sur la façon dont on mettrait à jour le SRCE. Je résume par mise à jour mais je pense qu'il y a deux sujets dedans, mise à jour et subsidiarité. C'est-à-dire que l'on présente vraiment le SRCE comme une carte qui va aider les pétitionnaires, quelle que soit leur spécialité, à intégrer le plus en amont possible les enjeux de biodiversité dans leurs projets. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont dispensés des études les plus fines, mais cela les aide à se localiser, à prendre les enjeux en amont. Il y aura donc des études plus fines, elles seront, on l'espère, plus faciles, plus pertinentes, et elles apporteront de la connaissance. Après, je pense que ce n'est que quand on aura une masse de connaissances supplémentaires considérable, et clairement retranscrite et amassée, qu'on pourra travailler à une révision du SRCE. Je sais que c'est prévu réglementairement, tous les six ans. Voilà donc, je ne pense pas que l'on fasse de l'incrémentation continue du SRCE, mais il y a un double jeu : subsidiarité et « thésaurisation en vue de ».

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargé de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Je crois, qu'à l'échelle des projets d'aménagement, six ans permettent de les suivre. Pour les plus gros d'entre eux, ce n'est pas vraiment décalé.



## Echanges relatifs à la présentation du plan d'action

**Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne :** Je viens d'entendre parler avec beaucoup d'intérêt des berges des rivières et notamment des cours d'eau navigables. C'est vrai que, pour un certain nombre, il y a eu une énorme artificialisation qui est liée d'une part à l'urbanisation, mais aussi à ce qu'on appelle la lutte contre les inondations et les crues qui a consisté à monter de plus en plus haut des berges totalement artificialisées, avec de l'empierrement, de l'enrochement, et même de la maçonnerie. Les palplanches c'est la même chose. Mais comment se fait-il que les services de l'Etat, à savoir VNF, sont les plus grands poseurs de palplanches, partout, pour lutter contre ce qu'ils appellent le batillage dont on sait bien sûr qu'il va détériorer les berges, avec le choc en retour provoqué par les péniches ? Mais effectivement, comment les amener à avoir une autre politique que celle-ci qu'ils poursuivent encore aujourd'hui ? C'est le premier point.

Le deuxième point maintenant. J'ai lu attentivement toute la partie du plan d'action qui consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques. C'est vrai que nous sommes au cœur du sujet, jeudi dernier nous avons fait adopter par le Comité de bassin tout ce qui concerne la continuité écologique, donc là-dessus je pense que l'on va avancer, que l'on va faire bouger les choses avec ce classement. Mais là aussi il y a beaucoup de travail à faire, beaucoup de choses à expliquer, à faire comprendre.

Concernant les espèces je voudrais également faire une petite remarque. J'ai vu une liste des espèces, et il est indiqué que l'alose n'est plus présente sur notre secteur. C'est inexact, même si c'est circonstanciel, il y a eu des captures identifiées, y compris avec photographies. D'une part, par Hydrosphère sur le secteur de la Grande Paroisse en Seine, et puis également sur le Grand Morin. Il s'agissait de très jeunes individus qui étaient forcément la résultante de la reproduction d'un individu adulte. C'est pour la petite histoire, mais c'est bon de l'inscrire. A savoir que, si nous arrivons à reconquérir ces continuités écologiques, le nombre d'espèces qui aujourd'hui a beaucoup progressé, y compris sur la Vallée de Seine, ne fera que se poursuivre. Je vous remercie.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Je ne peux faire qu'une réponse générale à cette question très précise, mais votre exemple montre d'abord à quel point, dans le champ des politiques environnementales nous avons des contradictions internes. J'imagine que ce n'est pas le seul champ dans lequel cela existe mais ce sont celles que je connais le mieux.

Et typiquement, deux points. Le premier c'est qu'effectivement, dans certains cas, nous avons des enjeux contradictoires. La protection des inondations en Ile-de-France est un sujet à part entière. On sait que c'est de la crue lente, que si on avait les pieds dans l'eau, ce serait pour longtemps, ce serait la capitale paralysée, etc. Après, il faut prendre cet enjeu de la manière la plus efficace. Le deuxième point, c'est que la perception de cette efficacité change dans le temps, et que peut-être la façon dont on se pose les questions maintenant n'était pas celle dont on se les posait quand on a fait ces aménagements. Et troisième point, même si on les prend autrement, ce n'est pas demain la veille qu'on aura complètement changé de façon de faire. C'est bien pour ça que le plan d'action que l'on voit s'inscrit dans la durée, avec des priorisations, qu'est-ce qu'il faut restaurer autant que possible à court, moyen, long terme ? Les exemples que vous nous donnez nous encouragent.

**Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne :** Effectivement, c'est comme cela que je le conçois, et je sais très bien que l'on doit lutter contre les inondations, nous en



sommes d'accord. Il faut seulement trouver des moyens qui permettent de préserver à la fois les milieux urbains contre les inondations, et puis de maintenir aussi ceux qui favorisent la biodiversité.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Un complément sur l'aloise. Elle est bien dans les espèces que l'on a utilisées pour établir les composantes. En revanche, effectivement, d'après ce que j'ai compris, un petit paragraphe explique qu'elle n'est plus là, nous allons corriger cela.

**Sarah COLAS, représentante de l'Office Nationale des Forêts :** J'aurais trois remarques, dont une plutôt générale, sur ce qui a été présenté dans le plan d'action, et ce qui se trouve dans le plan d'action que vous nous avez remis.

En lisant le document je trouve qu'il est encore un peu difficile de faire le lien entre les objectifs, les actions, et les cartes. Vous nous présentez là les trois, ensemble, sur des exemples précis, mais quand on lit le document, c'est moins évident. Par exemple, sur les cartes, vous avez des pictogrammes qui peut-être peuvent être repris dans le plan d'action, pour que l'on fasse vraiment le lien : quand on a une rupture de continuité, cela signifie que l'on peut mettre telle mesure en place, par exemple.

Deuxième point, un aspect un peu plus technique et concret sur une notion qui a déjà été discutée dans le groupe forestier : la différence entre forêt ancienne et forêt avec des vieux bois, des peuplements matures. Dans le document, il y a encore une erreur, une imprécision sur ces deux termes qui sont très différents. On parle souvent dans le document de forêts anciennes, alors qu'il s'agit de forêts avec des vieux bois. C'est différent, et attention parce que ce document va être soumis à enquête publique, il ne faut pas dans la communication se tromper sur des termes qui ont par ailleurs des aspects de gestion importants.

Et le troisième point concerne une action proposée au plan d'action, sur tout ce qui est guide, à destination des gestionnaires. Il y a une proposition de guide sur la gestion forestière, et le choix des essences. Attention à la formulation, il y a déjà des documents cadre qui existent, et il faut que tout cela soit cohérent.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargé de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Merci, tout cela va dans le sens de l'amélioration de la lisibilité de l'articulation avec le reste.

**David MORGANT, directeur de l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval :** J'aurais une suggestion pour le plan d'action. Dès que cela est possible, il faudrait préciser le maître d'ouvrage, ou le type de maître d'ouvrage. J'ai compris de votre présentation que vous comptiez le faire dans des versions ultérieures de votre document, je crois que c'est important de le faire pour l'opérationnalité du plan d'action.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Là-dessus, peut-être que les rédacteurs ont plus la vue, mais je pense que les actions ne sont pas du même niveau. En le lisant, je me suis posée la question de savoir si à chaque fois on pouvait dire qui fait quoi, il y a des fois où c'est pertinent, des fois où ça l'est moins. On peut chercher autant que possible, mais l'exercice n'est pas si facile que cela.

**Claire ALLIOD, personnalité qualifiée :** Je voulais faire une remarque plus générale sur le plan d'action. Le paysage est très absent des moyens que l'on peut employer pour travailler par exemple sur un secteur à renaturer. Quand je dis le paysage, c'est plutôt qu'il pourrait y avoir, conjointement à

une étude de renaturation notamment, une prise en compte paysagère avec des moyens d'action qui se croiseraient, avec des continuités douces, des choses comme cela, et je trouvais que cela ne ressortait pas beaucoup dans le plan d'action. Je peux aussi pointer plus précisément et vous faire passer les remarques.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargé de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Toutes les propositions, les plus précises, sont effectivement les bienvenues. Y a-t-il d'autres questions ?

**Luc JANOTTIN, représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France :** Je tiens à dire, sur l'exemple des lisières notamment, qu'il faut tout de même avoir à l'esprit que si un boisement a presque totalement été isolé par l'urbanisation, et qu'il ne reste plus que quelques couloirs en liaison avec la grande culture, dans cette histoire les bons élèves sont plutôt les professionnels agricoles, et les mauvais plutôt les urbanistes. Il ne faudrait donc pas que les bons élèves soient pénalisés par des propositions de contrainte qui limiteraient la production agricole, alors que jusqu'à maintenant ils n'ont pas grand-chose à se reprocher. Cela serait donc bien qu'il y ait une pression sur les urbanistes qui visiblement n'avaient pas intégré cette notion.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est qu'à chaque fois qu'un groupe, aussi brillant soit-il, s'occupe d'un secteur, il a tendance à l'isoler, c'est-à-dire à tout faire pour améliorer les choses uniquement dans ce secteur, alors que vous savez tous que la nature est quelque chose de très complexe, avec beaucoup d'interconnexions. Et, du coup, on en arrive à proposer quelque chose pour la biodiversité qui peut être totalement contraire à l'intérêt d'autres secteurs. Dans la conclusion et dans vos propositions, il faut donc toujours avoir à l'esprit ce côté horizontal des choses, pour ne pas concevoir les choses de façon unique et sectaire, cela risquerait d'être contreproductif.

Et dernièrement, on le répète à chaque fois, mais il faut tout de même dire que l'agriculture en Ile-de-France est en difficulté, qu'elle est repoussée de partout, par les contraintes et par l'urbanisation, et que tout le monde s'engage depuis peu au maintien du plus possible de terres agricoles puisque c'est vital pour l'équilibre de la région, autour de cette assemblée tout le monde en est conscient. Mais vous savez également que c'est une activité économique, et que plus on y mettra de contraintes pour qu'elle reste, plus elle partira. C'est malheureusement le cas de toutes les activités économiques qui ont besoin d'un peu de souplesse pour réagir. Donc, ayez toujours à l'esprit que si l'on veut une agriculture vivante, durable, sur le long terme en Ile-de-France pour assurer cet équilibre, il faut la laisser vivre.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Je crois qu'on l'a dit, l'intérêt du SRCE, c'est évidemment de cartographier l'existant et les enjeux, mais c'est aussi d'apprendre ensemble à concilier tous les usages et tous les secteurs. Il n'y a pas plus d'opposition entre le SRCE et l'agriculture, qu'entre le SRCE et les aménageurs, même si, à priori, les aménageurs se sentent beaucoup plus concernés que les agriculteurs parce que cela vient peut-être percuter encore plus frontalement leurs activités. Quand on a présenté les traits jaunes tout à l'heure, c'était bien pour dire qu'il fallait préserver ces continuités entre les espaces boisés et les espaces agricoles. C'est typiquement dans ce sens là, et pas du tout dans le contraire. Je pense donc que nous ne sommes pas du tout dans un exercice de confrontation, mais dans un exercice qui essaie de concilier tous les enjeux du territoire, sans dire que tel enjeu est supérieur à l'autre. Tout à l'heure, nous avons évoqué la question du transport fluvial et de la préservation d'Achères, et dans une moindre mesure de La Bassée, je pense que c'est effectivement l'enjeu pour tous les secteurs que de concilier les usages.

Par ailleurs, je pense que l'on est dans d'autres réunions très actifs en ce moment pour prendre à bras le corps tous les enjeux du secteur agricole sur notre territoire, que ce soit le dans le Plan

Régional pour une Agriculture Durable (PRAD) du côté des services de l'Etat, ou que ce soit dans les Etats généraux de la conversion écologique et sociale du point de vue de la Région. Voilà donc, je ne pense pas qu'il y ait de méprise sur ce sujet là.

**Luc JANOTTIN, représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France :** En complément, nous n'avons pas fait le pourcentage de terres agricoles en Ile-de-France qui sont en lisière, mais cela doit être important. Donc, ne nous supprimons pas un pourcentage important. La gestion des lisères que vous proposez n'est pas très claire, mais elle doit forcément, et je pense que vous êtes d'accord, se faire dans la continuité de la production agricole. Il y a eu des idées saugrenues, qui ne sont pas sorties de chez vous, de préserver des espaces de 100 mètres, 200 mètres de prairies, etc., pour faire une continuité progressive entre les cultures et la forêt. Je pense que c'est hors de question, je crois avoir votre aval sur ce point.

Deuxièmement, un tout petit volet de la biodiversité, qui est epsilon pour vous, mais très important pour nous, c'est le grand gibier. Dans les guildes, c'est le fameux cerf. Pour les agriculteurs franciliens, les dégâts de gibier sont aujourd'hui quasiment le problème n°1, et la profession agricole est donc très sensible sur ce sujet là. Même des membres des Directions départementales des territoires avaient dit qu'il fallait surement, pour résoudre en partie le problème dans certains points noirs, couper les continuités. Nous nous ne voulons pas vous donner de conseils, nous ne sommes pas compétents dans le domaine, mais sachez que plus on va faire circuler ces animaux là, plus cela va être difficile à gérer. A vous d'assumer.

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Je crois que sur aucun point nous ne sommes dans une logique de sanctuarisation. Je reviens sur un point que nous abordions précédemment, à propos de la pédagogie, de la cartographie, etc., : peut-être que le terme de réservoir de biodiversité a, lui aussi, fait peur en faisant croire que l'on allait mettre les choses sous cloche. Quand on regarde les réservoirs de biodiversité, on se rend compte que ce sont des zones à gros enjeu écologique, des fois il y a déjà des protections réglementaires, parfois pas, mais nous ne sommes pas en train d'inventer des cloches que nous mettrions sur le territoire, à droite à gauche.

**Marc LAPORTE, représentant du Centre régional de la propriété forestière :** Dans la cartographie on insiste beaucoup sur les routes accidentogènes, il y en a un peu partout, mais dans le plan d'action on ne voit pas d'action spécifique à la résolution de ce problème. Est-ce que cela est envisagé dans le plan d'action ?

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Vous faites référence à quelque chose que l'on a utilisé. C'est-à-dire que l'on a eu accès à des données concernant des animaux qui sont écrasés sur les axes routiers, ce qui permet de savoir qu'il y a un certain nombre d'animaux qui transitent par la route pour accomplir leur cycle biologique. Ce sont donc des éléments qui sont importants à porter à la connaissance, puisqu'ils peuvent être des éléments précieux pour la sécurité routière, mais également pour savoir où les animaux passent. En règle générale, la réflexion qui peut s'organiser autour de ces points, c'est de voir s'il ne faut pas faciliter le passage des animaux à des endroits sécurisés, de telle manière à répondre aux deux sujets de manière concomitante, si je peux m'exprimer ainsi. Actuellement nous avons des fermetures d'axes routiers, pour des raisons d'accidents de la route, par exemple à cause des passages de sangliers. Mais on ne résout pas la protection de ces axes routiers en mettant des clôtures, puisqu'il y a quand même des animaux qui passent, et, quand l'animal se fait piéger au cœur d'une zone sécurisée, il fait encore plus de dégâts puisqu'il suit le long de la route et peut faire plusieurs accidents d'affilé. Nous avons de la chance

d'avoir pu accéder à ces données là, et il est intéressant pour l'ensemble des aménageurs de connaître ces zones accidentogènes.

**Christian COLLIN, représentant du Comité de bassin Seine-Normandie :** Sur la carte que vous avez donnée qui se concentre sur le cœur urbain, vous figurez la Seine comme la Marne. Ceux qui sont naturalistes chez nous considèrent la Seine comme un axe majeur de biodiversité, et liée avec le Rhône, elle constitue un grand corridor qui relie l'Océan Atlantique à la Méditerranée. Est-ce que ce n'est pas un axe majeur qui mériterait un graphisme, ou une attention particulière ?

C'est d'autant plus intéressant que cet axe là, et celui du Rhône, ne font pas l'objet de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, qui décline le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau pour transformer les orientations en prescriptions plus précises. Donc, là où on trouve des enjeux importants, il n'y a pas de document réglementaire qui permettrait une élaboration avec les Commissions locales de l'eau un peu partagée, à la manière du Grenelle de l'Environnement, comme le fait depuis 1964 l'Agence de l'eau. On a en fait l'impression qu'il y a ici une coupure qui est institutionnelle, parce qu'on a l'impression que ce sont les grands opérateurs (le syndicat des eaux d'Ile de France, Eau de Paris, etc.) qui décident ce qui est prioritaire dans le programme territorial d'actions prioritaires, et qu'au fond il est urgent de ne rien faire là où il y a Paris, Lyon, et Marseille. C'est embêtant parce que la gouvernance type Grenelle ne semble pas être mise en place là où on nous fait un SDRIF, ou que l'on a une métropole...

Donc nous avons proposé à Paris métropole un SAGE métropolitain, et nous aimerions que cela soit repris pour que la question soit abordée avec la gouvernance qu'elle mérite.

Par contre, sur les cartes, quand on regarde le cœur urbain, mise à part la Seine, on a une ceinture et des bretelles et on voit tout de même la limite de l'exercice graphique, j'en ai parlé à Madame Vendryes et à Madame Colas. Au niveau de la grande échelle, on voit que la Seine mérite un peu plus, surtout là où l'on trouve 20% de la population française, et puis suffisamment d'activités pour en faire une ville monde.

Par ailleurs, si l'on ne trouve qu'une déclinaison avec uniquement une ceinture et puis quelques entrées radiales, je pense qu'il faut quitter la stratégie cartographique et rentrer dans une prescription comme le fait un peu le Plan local d'urbanisme de la Ville de Paris, c'est-à-dire qui s'adresse à tout le territoire, à tous les acteurs, et qui prend toutes les thématiques. Et je pense donc qu'intégrer des coefficients de pleine terre dans l'article 9 des PLU, l'article sur l'emprise, est possible pour, quand on a des espaces d'emprise de bâti, dégager les espaces libres et sur ces espaces mettre des coefficients de pleine terre. Et quelque chose est également à faire au niveau des coefficients de biotope, qui peuvent permettre de développer partout la biodiversité, et favoriser la compatibilité entre l'Homme et la Nature qui ont des destins partagés.

Il y a d'autres choses qui pourraient être faites. Vous savez qu'il y a des opérations d'aménagement et de programmation qui étaient facultatives et qui sont maintenant obligatoires dans les PLU, depuis le mois de mars. Et, dans ces orientations d'aménagement, il est possible de définir des secteurs qui là encore ressembleraient à ce que fait Paris via ses plans de zonages pluviaux qui étudient la perméabilité des sols, avec justement de la pleine terre pour faire de l'évaporation et lutter contre les îlots de chaleur, pour alimenter les nappes phréatiques, pour éviter que la Seine ne soit polluée... Cela s'applique partout, y compris aux aménagements de la ville, c'est-à-dire aux voiries, aux cimetières, etc. Cela a le mérite d'être simple et d'introduire plusieurs thématiques en même temps ; l'évapotranspiration, le rafraîchissement, etc.

Par ailleurs, on a déjà eu l'occasion à l'Ile Saint-Denis de mettre une protection des sols en tant qu'entité environnementale. C'est-à-dire en tant que tels, pas par ce qu'ils apportent. En effet, certains sols ont des propriétés spécifiques et là encore, avec l'article L123-1-7, il est possible de prescrire des protections de sol. Il serait donc utile de le conseiller dans un SRCE.

D'autre part, dans les programmes d'aménagement et de développement durable, il me semblerait intéressant de montrer l'apport dans de multiples domaines que peuvent produire les services écosystémiques.

**Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie :** Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments et beaucoup de niveaux qui ne relèvent pas du SRCE dans ce que vous dites.

Pour la cartographie de la zone dense, il s'agit de la plus jeune, celle qui est encore sur le métier, toutes vos propositions seront donc les bienvenues.

Il y a dans ce que vous évoquez des choses qui relèvent du SDRIF, d'autres qui relèvent des PLU, qui ne peuvent être codifiées dans un SRCE puisqu'il renvoie seulement à un niveau de prise en compte. Nous pouvons certes mettre des choses dans le plan d'action, mais nous avons également dit que dans le plan d'action nous allons renvoyer au savoir existant, car on ne pourra pas mettre tout le savoir par exemple sur la gestion de la nature en ville dans une seule fiche action du SRCE ! Il est prévu de permettre, à partir du SRCE, aux personnes concernées d'aller chercher toute la documentation et la doctrine existante. Je pense qu'on ne pourra pas tout mettre dans un document, ce qui risquerait de le rendre totalement indigeste, mais il faudra en faire une porte d'entrée sur le reste du savoir. Tout ce que l'on peut faire dans les PLU, les exemples des meilleures pratiques, etc., sont documentés par exemple, et on pourra faire le lien entre les enjeux de biodiversité et le reste sur ces choses là.

Vous avez beaucoup parlé de politique de l'eau. Ce n'est pas dans le SRCE que l'on va régler la question de la gestion et de la gouvernance de l'eau à l'échelle de la région Ile-de-France. Ce serait intéressant, mais ce n'est pas l'objet du SRCE, sans remettre en question la pertinence de votre question. Je vous signale au passage que nous avons adopté vendredi dernier, ici même, notre nouvelle délibération sur la politique de l'eau, et que, parmi les choses que l'on met en avant dans cette « version 2 » des contrats de bassin, il y a notamment le fait d'avoir des plans de gestion alternative de l'eau dans la ville, de prendre en compte la TVB, d'atteindre le niveau de zéro phytosanitaires, d'avoir des plans pour la protection des captages, etc. Donc, même s'il n'est pas possible de tout mettre dans le SRCE, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients de ces enjeux et qu'on ne les intègre pas. Je crois même qu'il y a un contrat de bassin en cours d'élaboration qui vient taquiner la zone dense à l'aval de Paris, si ma mémoire est bonne.

**Jean-Mathieu DESPOUX, représentant des Ports de Paris :** Avant l'intervention de Monsieur vous aviez parlé des réservoirs de biodiversité, du port d'Achères... Je voulais moi vous faire remonter un questionnement par rapport à ces réservoirs de biodiversité vis-à-vis desquels le port a des craintes, et notamment par rapport à leur établissement. Est-ce que les choses sont figées ? Ou est-ce que cela va rentrer dans un processus de conciliation, etc. ?

**Laure TOURJANSKY, directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France :** Il y a deux temps dans l'exercice, mais j'aimerais mieux le rappeler de manière générique que pour un cas particulier. Il y a donc une période de connaissance « scientifique » des enjeux de biodiversité, c'est le travail qui a été fait à partir de ces quatre trames avec l'appui d'un certain nombre d'experts, dont le CSRPN. Et puis il y a une phase de concertation locale qui visait premièrement à vérifier la justesse des compléments, en le croisant avec le savoir scientifique, avec un gros travail sur la qualité de la donnée, ce qui donne une carte des enjeux au sens de la biodiversité. Et deuxièmement, il y a un travail de connaissance des éventuelles pressions présentes ou futures, pour savoir où il y aurait à rentrer dans cette logique « éviter, atténuer, compenser », et on en est là. Si la zone a été justement identifiée, il n'y a pas de raison de la remettre en cause. Après, la question est de savoir comment s'appuyer sur tous les outils de



conciliation que l'on a pour faire le mieux possible. Je crois que c'est important qu'on le redise dans cette enceinte, et je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure, ce n'était pas qu'un clin d'œil, que tous ceux qui ont compris l'exercice le portent aussi.

Et après il y a différents cas de figure, dont un cas dans lequel il y a un zonage réglementaire sous-jacent. Par exemple, pour un enjeu d'aménagement dans une zone Natura 2000, il fallait faire une étude d'incidence, et cela sera toujours le cas.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Ce que l'on peut ajouter, c'est que la carte des réservoirs a été celle qui a été le plus étudiée puisqu'il y a une composante très scientifique à cette analyse. C'est véritablement celle qui a fait l'objet du plus de discussions. Peut-être que Gérard Arnal voudra en dire un mot.

**Gérard ARNAL, scientifique :** Je ne suis pas ici au titre du CSRPN mais je me dois de rappeler un certain nombre de points fondamentaux. Les réservoirs « légaux » représentent 0.6% du territoire francilien, c'est-à-dire que ce sont uniquement les réserves naturelles, les réserves biologiques domaniales, on oublie les parcs nationaux et ces choses là, ce n'est presque rien. Pour avoir les réservoirs au sens scientifique, il fallait y agréger d'autres notions. On y a donc agrégé tout ce qui était fondé sur une construction scientifique au départ. Les ZNIEFF par exemple sont une construction scientifique. On a donc pris un certain nombre d'éléments que l'on a rajoutés pour constituer cette carte sur cette base là. On atteint du coup un quart environ du territoire considéré comme réservoir.

Le mot « réservoir » je ne le partage pas forcément, on l'a dit tout à l'heure, ça ne veut pas dire grand-chose. La question de Monsieur c'est de savoir si cela va cristalliser les ZNIEFF d'une façon plus dure. La réponse de Laure Tourjansky a été parfaite, c'est-à-dire qu'il y aura toujours les analyses normales d'analyse des sites au fur et à mesure. Achères est une ZNIEFF qui a été faite pour les oiseaux, cela veut donc dire qu'il faudra prendre en compte les oiseaux dans cette étude, prendre un peu de recul pour voir si cela fonctionne avec les autres boucles adjacentes de la Seine, et proposer des aménagements pour réduire, compenser, cela sur les populations d'oiseaux, de façon à ce que l'on reste au moins à un système équivalent. Mais il faudra avancer cas par cas pour savoir pourquoi les zones ont été mises en ZNIEFF au départ. Elles sont assez composites, elles n'ont pas toutes la même origine scientifique.

Et pour répondre à la question de Monsieur Dey, reste à voir la part d'ENS qui ne sont pas capturées par ce que l'on a fait. Est-ce que c'est 1%, est-ce que c'est un pour mille, 10% ? Si c'est 1% des ENS qui échappe, à ce moment là, le schéma directeur n'est pas fixé, on peut le réviser à tout moment. Mais je pense que c'est une part relativement minime parce que normalement les ZNIEFF, et tous les autres objets scientifiques que l'on a pris, devraient couvrir les ENS. S'ils ne les recouvrent pas, c'est qu'il y a un problème. Soit que le travail est insuffisant, et cela veut dire que l'ENS a échappé de par son contenu à l'inventaire ZNIEFF, et que du coup il faudrait qu'il passe en ZNIEFF. Ou bien alors qu'il n'avait pas l'intérêt que l'on recherchait, par exemple s'il avait un intérêt géologique, ce n'était pas le but de la manœuvre. Il faut donc bien voir, cas par cas, si nous n'avons pas oublié quelque chose.

Il ne faut pas que ça soit une défense de propriété. Les réservoirs biologiques oublient ce que c'est au départ, cela peut être une réserve naturelle, une ZNIEFF, une ENS. Le nom n'importe pas, c'est le contenu biologique qui importe. Et c'est dans ce contenu qu'il faut vérifier s'il n'y a pas eu d'oubli, effectivement. Mais si la politique des ENS est bien faite, il devrait y avoir un très fort recouvrement avec la politique des ZNIEFF, par exemple.

**Xavier JENNER, représentant du Centre régional de la propriété forestière :** J'aimerais intervenir sur deux points. Tout d'abord, à la page 7 du document, on parle des espèces qui sont concernées par ce schéma des déplacements, ce qui est très intéressant. Mais je pense qu'il faudrait étoffer un



petit peu la partie sur les espèces en extension, en colonisation disons. Il faudrait être plus précis sur ce point, car il y a les espèces exotiques, et les espèces moins exotiques mais qui ont des nuisances évidentes. Et, à ce titre, je rejoins parfaitement le point de vue des agriculteurs sur le cerf qui fait beaucoup de dégâts sur les forêts, et pour lequel il faudrait essayer de trouver une solution, ou au moins en parler dans le texte, parler de ce cas particulier.

Le deuxième point maintenant. Concernant les actions, il est préconisé à certains moments de rouvrir les landes intra-forestières, de réhabiliter aussi des zones de peupleraie. Réhabiliter, je suppose que ce n'est pas dans le sens de la populiculture, mais dans le sens de la mise en valeur du milieu humide, c'est un petit peu ambigu. Il faut également parler à ce niveau là de l'existence d'une législation sur le défrichement, une législation qui contrecarre un peu le souhait des actions.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Par rapport au cerf, nous allons compléter les pages dont vous parlez pour indiquer davantage les différents types d'espèces qui sont mentionnées. En revanche, le cerf est bien une espèce de cohérence pour l'Ile-de-France. Donc dans un processus de validation, tant par le CSRPN que par le Muséum d'histoire naturelle, le cerf a été retenu comme espèce de cohérence pour l'Ile-de-France. On ne peut aujourd'hui pas laisser penser qu'il n'est pas là, ou qu'on le ferait disparaître, parce que nous sommes garants de cette espèce pour l'Ile-de-France, cela fait partie des espèces de cohérence.

**Xavier JENNER, représentant du Centre de la propriété forestière :** Sur le cerf, j'aurais deux petites précisions. La première, c'est qu'il faudrait dire qu'il n'est pas en voie d'extinction ou de disparition. La deuxième, ce serait pour dire qu'il y a des zones d'Ile-de-France où il n'existe pas, je pense que cela serait intéressant de le dire, de dire par exemple que dans l'ouest du Val d'Oise ainsi qu'à d'autres endroits il n'est pas présent. Cela pourrait être une solution que de régionaliser le cas de cette espèce.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Concernant les espèces de cohérence, nous n'avons pas représenté la méthodologie effectivement, mais ce ne sont pas forcément des espèces en voie de disparition.

**Gérard ARNAL, scientifique :** Il y a une erreur méthodologique ici. Les espèces n'ont pas été choisies pour leur rareté, leur protection, etc. Le SRCE d'ailleurs n'est pas l'alpha et l'oméga de la protection de la nature. A chaque fois que l'on fait un schéma, on voudrait tout mettre et tout remettre dedans. Ces espèces nous ont été proposées par le Muséum, il faut tout de même le savoir, c'est-à-dire que nous n'avons pas de marge de manœuvre sur cela. Cela a notamment été décidé en fonction de la part que représentait l'Ile-de-France dans la population française de l'espèce. Et il se trouve que le cerf avait une proportion tout à fait significative par rapport aux populations générales de cerfs.

L'espèce est prise comme indicateur, comme modèle biologique. Pourquoi ? Parce que le cerf a fait l'objet de nombreuses analyses, y compris génétiques, qui sont tout à fait intéressantes, et c'était une base dont on ne pouvait se passer pour comprendre le fonctionnement des passages d'animaux. Derrière le cerf passe tout un tas de choses, c'est un peu une image quand on parle du cerf. Et le cerf, s'il n'est pas à un endroit, c'est aussi parce qu'il ne peut pas y être. Le schéma ne va pas d'un seul coup mettre du cerf partout, il a des exigences biologiques qui ne sont pas réunies partout, et si cela ne lui convient pas, on aura beau lui permettre de passer, il n'y ira pas pour autant parce que cela ne l'intéressera pas. Il faut donc voir au cas par cas et se souvenir que le cerf n'est qu'un modèle pour comprendre le fonctionnement des passages entre les systèmes. Il n'est pas utilisé pour le protéger

en lui-même, ce n'est pas l'ambition, qu'on se comprenne bien. Ce n'est pas un outil de protection des espèces, c'est un outil de compréhension, comment est ce que cela fonctionne. Quand on a la chance d'avoir un modèle, on s'en sert, c'est tout.

## Echanges relatifs à la présentation des étapes à venir

**Claire ALLIOD, personnalité qualifiée :** J'ai une question sur le calendrier. Vous avez dit 13 juillet, est-ce que c'est une date véritablement buttoir ? Comment est-ce qu'on doit la prendre ? Parce que cela suppose un peu de rédaction pour pouvoir réagir, parce que nous n'avons pu télécharger l'avant-projet qu'il y a deux jours.

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France :** Ce calendrier vient du fait que l'on doit passer l'avant-projet en Conseil régional, et pour pouvoir prendre en compte vos remarques, il faut qu'on les ait d'ici le 13 juillet. Ensuite on passera cette étape là et on ira jusqu'à la prochaine. Cela ne veut pas dire que l'exercice est terminé le 13 juillet, mais qu'on ne pourra pas l'intégrer dans l'avant-projet qui sera soumis au vote du Conseil régional, au titre d'avant-projet.

**Claire ALLIOD, personnalité qualifiée :** Ce qui veut dire que l'on peut vous faire passer des réactions sans forcément avoir une rédaction totalement finalisée donc, d'accord.

# Participants

ALCAYDE	Colette	Association Ile-de-France Environnement (IDFE)	<a href="mailto:nefnature@aol.com">nefnature@aol.com</a>
ALLAIS	Violaine	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:violaine.allais@iledefrance.fr">violaine.allais@iledefrance.fr</a>
ALLIOD	Claire	Direction départementale des territoires du Val-de-Marne (DDT 94)	<a href="mailto:claire@alliod.com">claire@alliod.com</a>
AMON-MOREAU	Dominique	Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) - Grands Lacs de Seine	<a href="mailto:evelyne.igonetti@iibrbs.fr">evelyne.igonetti@iibrbs.fr</a>
ARNAL	Gérard	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (CSRPN)	<a href="mailto:arnal.botanique@orange.fr">arnal.botanique@orange.fr</a>
ARTRU	Jean-Baptiste	Entreprise Lafarge	<a href="mailto:jean-baptiste.artru@lafarge.com">jean-baptiste.artru@lafarge.com</a>
AZOUG	Myriam	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	<a href="mailto:mazoug@cfdt-iledefrance.fr">mazoug@cfdt-iledefrance.fr</a>
BAFFOU	Isabelle	Conseil général du Val-de-Marne (94)	<a href="mailto:isabelle.baffou@cg94.fr">isabelle.baffou@cg94.fr</a>
BENHARROUS	Jacques	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	<a href="mailto:jacques.benharrous@unicem.fr">jacques.benharrous@unicem.fr</a>
BERNARD	Jean-Marc	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	<a href="mailto:jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr">jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr</a>
BOUZIN	Mathias	Association Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)	<a href="mailto:mathias.bouzin@corif.net">mathias.bouzin@corif.net</a>
BRETON	Bernard	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Val d'Oise	<a href="mailto:peche95@wanadoo.fr">peche95@wanadoo.fr</a>
CAUCHETIER	Bernard	Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France (IAU IdF)	<a href="mailto:bernard.cauchetier@iau-idf.fr">bernard.cauchetier@iau-idf.fr</a>
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:helene.colas@iledefrance.fr">helene.colas@iledefrance.fr</a>
COLAS	Sarah	Office National des Forêts (ONF)	<a href="mailto:sarah.colas@onf.fr">sarah.colas@onf.fr</a>
COLLIN	Christian	Comité de bassin	<a href="mailto:collin.christian@free.fr">collin.christian@free.fr</a>
CORREZE-LENEE	Patricia	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:patricia.correze-lenee@iledefrance.fr">patricia.correze-lenee@iledefrance.fr</a>
DACLON	Nathalie	Ville de Paris	<a href="mailto:nathalie.daclon@paris.fr">nathalie.daclon@paris.fr</a>
DELAROCHE	Florence	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Seine-et-Marne	<a href="mailto:fed.peche77@wanadoo.fr">fed.peche77@wanadoo.fr</a>
DEGOUL	Romain	Conseil général des Hauts-de-Seine	<a href="mailto:rdegoul@cg92.fr">rdegoul@cg92.fr</a>
DESPOUX	Jean-Mathieu	Ports de Paris	<a href="mailto:jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr">jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr</a>
DEY	Jean	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	<a href="mailto:jean.dey@cg77.fr">jean.dey@cg77.fr</a>
DUBOIS	François	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA)	<a href="mailto:francois.dubois@developpement-durable.gouv.fr">francois.dubois@developpement-durable.gouv.fr</a>
DUMESNIL	Jean-Luc	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:jean-luc.dumesnil@iledefrance.fr">jean-luc.dumesnil@iledefrance.fr</a>

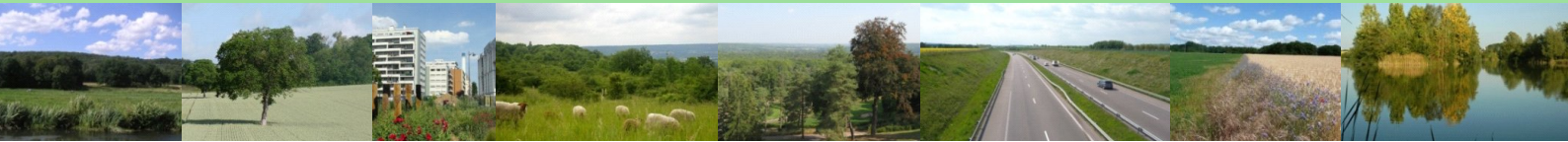
EVAIN-BOUSQUET	Nathalie	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr">nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr</a>
FEBVRET	Patrice	Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	<a href="mailto:p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr">p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr</a>
GAILLOT	Jean-Claude	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:jean-claude.gaillot@iledefrance.fr">jean-claude.gaillot@iledefrance.fr</a>
GIBOUDEAUX	Fabienne	Ville de Paris	<a href="mailto:fabienne.giboudeaux@paris.fr">fabienne.giboudeaux@paris.fr</a>
GOSSELIN	Christophe	MEDEF	<a href="mailto:c.gosselin@uic-idf.fr">c.gosselin@uic-idf.fr</a>
GUEYDAN	Marie	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:marie.gueydan@iledefrance.fr">marie.gueydan@iledefrance.fr</a>
JACOB	Philippe	Ville de Paris	<a href="mailto:philippe.jacob@paris.fr">philippe.jacob@paris.fr</a>
JANOTTIN	Luc	Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	<a href="mailto:janottin@wanadoo.fr">janottin@wanadoo.fr</a>
JENNER	Xavier	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre	<a href="mailto:xavier.jenner@crpf.fr">xavier.jenner@crpf.fr</a>
LAPORTE	Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	<a href="mailto:marc.laporte@crpf.fr">marc.laporte@crpf.fr</a>
LAVALLART	Caroline	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	<a href="mailto:caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr">caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr</a>
MADRID	Nathalie	Agence des Espaces Verts (AEV)	<a href="mailto:nmadrid@aev-iledefrance.fr">nmadrid@aev-iledefrance.fr</a>
MEUNIER	Baptiste	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (77)	<a href="mailto:baptiste.meunier@seine-et-marne.chambagri.fr">baptiste.meunier@seine-et-marne.chambagri.fr</a>
MICHAU	Frédéric	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	<a href="mailto:frederic.michau@oncfs.gouv.fr">frederic.michau@oncfs.gouv.fr</a>
MORGANT	David	Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	<a href="mailto:d.morgant@epamsa.fr">d.morgant@epamsa.fr</a>
MOUSSEAU	Denis	CESER Ile-de-France	<a href="mailto:denis.mousseau@iledefrance.fr">denis.mousseau@iledefrance.fr</a>
NOURRISSON	Sophie	SAGE Yerres	<a href="mailto:cle.yerres@cegetel.net">cle.yerres@cegetel.net</a>
PELLE	Patrick	GRTGaz	<a href="mailto:patrick.pelle@grtgaz.com">patrick.pelle@grtgaz.com</a>
POULET	Isabelle	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAFA)	<a href="mailto:isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr">isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr</a>
PRUVOST-BOUVATTIER	Manuel	Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France (IAU IdF)	<a href="mailto:manuel.pruvost-bouvattier@iau-idf.fr">manuel.pruvost-bouvattier@iau-idf.fr</a>
RAMBAUD	Maëlle	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) – CBNBP	<a href="mailto:rambaud@mnhn.fr">rambaud@mnhn.fr</a>
REGNIER	Elise	Préfecture de la région d'Ile-de-France	<a href="mailto:elise.regnier@paris-idf.gouv.fr">elise.regnier@paris-idf.gouv.fr</a>
RENAULT	Olivier	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	<a href="mailto:olivier.renault@cg77.fr">olivier.renault@cg77.fr</a>
RIBES	Catherine	Conseil régional d'Ile-de-France	<a href="mailto:catherine.ribes@yahoo.fr">catherine.ribes@yahoo.fr</a>
SARTEAU	Léopold	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Seine-et-Marne	<a href="mailto:leopold.sarteau@orange.fr">leopold.sarteau@orange.fr</a> <a href="mailto:fed.peche77@wanadoo.fr">fed.peche77@wanadoo.fr</a>
SAVATTE	Pierre-Emmanuel	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAFA)	<a href="mailto:pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr">pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr</a>
SEGUIN	Elodie	Association Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)	<a href="mailto:snpn@wanadoo.fr">snpn@wanadoo.fr</a>

---

TOURJANSKY	Laure	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	<a href="mailto:laure.tourjansky@developpement-durable.gouv.fr">laure.tourjansky@developpement-durable.gouv.fr</a>
VENDRYES	Caroline	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	<a href="mailto:caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr">caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr</a>
VERGNOL	Marylène	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	<a href="mailto:marylene.vergnol@cg77.fr">marylene.vergnol@cg77.fr</a>
ZUCCA	Maxime	Natureparif	<a href="mailto:maxime.zucca@natureparif.fr">maxime.zucca@natureparif.fr</a>

# Schéma régional de cohérence écologique

## Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF



**Hélène Colas**  
Chargée de mission SRCE  
Région Île-de-France  
Tél. 01 53 85 78 68  
helene.colas@iledefrance.fr



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

**Caroline Vendryes**  
Chef de projet SRCE  
DRIEE Ile-de-France  
Tél. 01 71 28 44 96  
caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr